

Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025

Vu - le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu - la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu - la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu - le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, modifié par LOI n°2025-127 du 14 février 2025 - art. 110 (V),

Vu - le débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2025,

Madame la Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- de ne pas augmenter les taux en 2025
- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) : 57.43 %

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) : 53.67 %

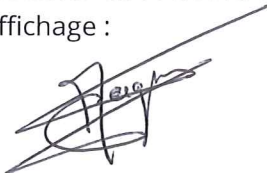
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES : 12.76 %

- autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Gwenaël MAGNANT

Transmis en Préfecture :
Affichage :



24 avril 2025
24 avril 2025

Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

